(11) **EP 1 253 280 A3**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(88) Date de publication A3: 03.12.2008 Bulletin 2008/49

(51) Int Cl.: **E06C** 7/18 (2006.01)

B66B 5/00 (2006.01)

(43) Date de publication A2: **30.10.2002 Bulletin 2002/44**

(21) Numéro de dépôt: 02076587.1

(22) Date de dépôt: 22.04.2002

(84) Etats contractants désignés:

AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE TR

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: 22.04.2001 BE 200100273

(71) Demandeur: New Technelec S.A. 6000 Charleroi (BE)

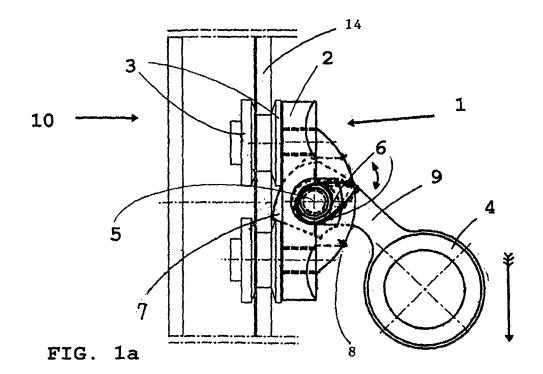
(72) Inventeur: Szymkowicz, Pascal 6120 Court sur Heure (BE)

(74) Mandataire: Colens, Alain M.G.M.
Office Hanssens Colens
Square Marie Louise 40
Bte 19
1000 Bruxelles (BE)

(54) Equipement pour ancrage de sécurité

(57) L'invention concerne un chariot de fixation à installer sur un élément profilé faisant office de rail, plus particulièrement un rail vertical par exemple solidarisé à une échelle. Le chariot comprend des roulettes et est en métal dur apte à se déplacer le long d'un rail en métal plus tendre, et munie d'une came de freinage montée sur un axe avec un ressort. Le chariot comporte à l'ex-

trémité extérieure de ladite came un point d'ancrage et à l'extrémité opposée une griffe apte à pivoter et à frotter contre un plat dudit rail et à bloquer ainsi le chariot. La griffe peut pénétrer subtantiellement dans le métal plus tendre par effet de levier et ainsi bloquer avec freinage le chariot lorsqu'une force vers le bas est brusquement appliquée sur le point d'ancrage.



EP 1 253 280 A3

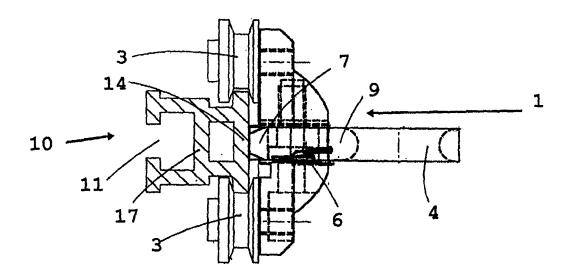


FIG. 1b



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 02 07 6587

	Citation du document avec			Revendication	CLASSEMENT DE LA
Catégorie	Citation du document avec des parties pertin		uesum,	concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Х	US 4 085 818 A (SWA 25 avril 1978 (1978 * abrégé; figures 4	-04-25)	Ξ)	1-9,13	INV. E06C7/18 B66B5/00
Х	US 3 348 632 A (SWA 24 octobre 1967 (19 * le document en en	67-10-24)	Ξ)	1-9,13	
Х	DE 86 06 241 U1 (L0 C0 KG, 6277 BAD CAM 24 avril 1986 (1986 * le document en en	BERG, DE) -04-24)	CH GMBH &	1-9,13	
A	EP 0 168 021 A (SOE 15 janvier 1986 (19 * page 10, ligne 12	86-01-15)		1-9,13	
					DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
					E06C
					B66B
Le pro	ésent rapport a été établi pour tou	tes les revendication	3	1	
· ·	ieu de la recherche	Date d'achèvemer		1	Examinateur
	La Haye	11 ju	illet 2008	Nel	is, Yves
X : parti Y : parti autre	ATEGORIE DES DOCUMENTS CITES culièrement pertinent à lui seul culièrement pertinent en combinaison document de la même catégorie		T : théorie ou princip E : document de bre date de dépôt ou D : cité dans la dem L : cité pour d'autres	evet antérieur, ma après cette date ande raisons	is publié à la
O : divu	re-plan technologique Ilgation non-écrite ument intercalaire		& : membre de la m	ême famille, docu	ment correspondant



Numéro de la demande

EP 02 07 6587

REVENDICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES
La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt les revendications dont le paiement était dû.
Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les revendications pour lesquelles aucun paiement n'était dû ainsi que pour celles dont les taxes de revendication ont été acquittées, à savoir les revendication(s):
Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les revendications pour lesquelles aucun paiement n'était dû.
ABSENCE D'UNITE D'INVENTION
La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir:
voir feuille supplémentaire B
Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
Comme toutes les recherches portant sur les revendications qui s'y prêtaient ont pu être effectuées sans effort particulier justifiant une taxe additionnelle, la division de la recherche n'a sollicité le paiement d'aucune taxe de cette nature.
Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées, à savoir les revendications:
Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications, à savoir les revendications: 1-9, 13
Le present rapport supplémentaire de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent a l'invention mentionée en premier lieu dans le revendications (Règle 164 (1) CBE)



ABSENCE D'UNITÉ D'INVENTION FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE B

Numéro de la demande EP 02 07 6587

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

1. revendications: 1-9,13

Chariot à roulettes et equipement qui comporte ce chariot.

2. revendication: 10

Equipement pour reliées deux section de rail.

3. revendications: 11,12

Elément pour fixé le rail à une échelle

EPO FORM P0402

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 02 07 6587

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Les dits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

11-07-2008

085818 	2 	
606241	l 	
168021	l	ļ

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

EPO FORM P0460